Rachida Dati mauvaise payeuse ?

27/05/2010 à 7h10

L'ex-garde des Sceaux Rachida Dati a démenti hier avoir contracté des dettes auprès du propriétaire de son appartement parisien en raison de charges impayées, comme l'a affirmé le Canard enchaîné.

Le Canard, dans son édition du 26 mai, produit une lettre de « mise en demeure avant poursuites » du bailleur réclamant 2 400 euros à Rachida Dati. Elle s'est dite « particulièrement choquée » par l'article de l'hebdomadaire qui rapporte aussi, affirme-t-elle, des montants « totalement faux » sur ses indemnités d'élue. En tant que députée européenne, « je perçois 6 080,33 euros mensuels. Concernant mes indemnités de maire et de conseiller de Paris, je suis plafonnée et perçois 470,80 euros mensuellement », ajoute-t-elle.

Le Progrès